



MAIRIE
DE
NEYDENS
HAUTE-SAVOIE
74160

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS**

MARDI 7 AVRIL 2015

Ouverture de la séance à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : Caroline LAVERRIERE, Maire
Bernard CHAITEMPS, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Michèle DUVAL, Roberto BONALDI, Nathalie BLANES, Cécile SAUTIER, Claire HUBER, Yves TREGOAT, Catherine SILVESTRE, Yves FELIX, Levent BAYAT, Lionel VESIN, Eve ROUKINE, Carole VINCENT, Sophie GIROD et Véronique VERGUET

Absents ayant donné procuration : 0

Absents : Adrien DOCHE

Pouvoirs : 0

Présents : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18 Absents : 0

Approbation du procès-verbal du 10 mars 2015.

Secrétaire de séance : Jean-Luc GUERINEAU

Délibération n°2015-14 : Budget principal – approbation du compte administratif 2014

Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE est invitée à se retirer durant les débats portant sur le compte administratif et ne participera pas au vote. La Présidence est assurée par Monsieur Bernard CHAITEMPS, 1^{er} adjoint.

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose qu'après la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat 2013 reporté	158 590,69 €
Restes à réaliser 2014	44 100,00 €
Total recettes année 2014	1 663 841,81 €
Total dépenses année 2014	1 186 564,94 €
Résultat fin 2014	477 276,87 €
Reprise résultat eau 2012	- 52 475,19 €
Résultat cumulé fin 2014	583 392,37 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat 2013 affecté en investissement	734 907,54 €
Total recettes année 2014	2 342 199,39 €
Total dépenses année 2014	1 725 701,14 €
Résultat fin 2014	616 498,25 €
Reprise résultat eau 2012	8 630,14 €
Résultat cumulé fin 2014	625 128,39 €

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°2015-15 : Budget principal – approbation du compte de gestion 2014
--

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose que :

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré en collaboration avec Mme le Percepteur que le montant de chacun des soldes figurant au bilan a bien été repris dans les écritures, celui de tous les titres de recettes et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°2015-16 : Budget principal – affectation définitive du résultat

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose que :

Vu le compte administratif 2014 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 625 128,39 € et le résultat excédentaire de la section d'investissement pour un montant de 583 392,37 €,

Vu l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant le montant des restes à réaliser 2014 d'un montant de 44 100 €,

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 625 128,39 €,

Compte 001 – Solde d'exécution positif : 583 392,37 €

Délibération n°2015-17 : Budget principal – vote des taux d'imposition 2015 des taxes locales

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose que :

Compte tenu de l'augmentation des prévisions de dépenses de fonctionnement et des baisses de recettes de fonctionnement :

- L'Etat continue la réduction de la Dotation Générale de Fonctionnement amorcée les années précédentes,
- Les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes,
- La compensation reversée par la Communauté de Communes du Genevois baisse suite au transfert de la compétence petite enfance,
- Augmentation du Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Compte tenu de la nécessité de constituer une capacité d'autofinancement destinée à financer nos futurs investissements,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à une augmentation de 2 % de l'ensemble des taux de référence communaux 2014 des trois taxes locales.

Les taux de référence communaux 2014 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 11,38 %

Taxe Foncière bâti : 6,32 %

Taxe Foncière non bâti : 33,23 %

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 2

vote les taux suivants :

Taxe d'habitation : 11,61 %

Taxe Foncière bâti : 6,45 %

Taxe Foncière non bâti : 33,89 %

Délibération n°2015-18 : Budget principal – approbation du budget primitif 2015

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose qu'il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2015 joint en annexe, de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 216 000 €

Recettes : 2 216 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 117 600 €

Recettes : 2 117 600 €

L'ensemble des documents de préparation budgétaire a été adressé aux élus avec la note de synthèse de la réunion de conseil. Ce document présentait notamment les arbitrages effectués lors de la dernière commission finances.

Cécile SAUTIER souhaiterait savoir si les devis pour l'achat d'un tracteur d'occasion ont été demandés conformément au souhait de la commission finances.

Bernard CHAUTEMPS précise que malgré les demandes, aucune entreprise n'a fait de proposition de vente d'un tracteur d'occasion. De plus, le matériel neuf comprend une proposition de reprise très intéressante que nous n'aurons pas sur un véhicule d'occasion qui de plus ne serait pas forcément équipé pour le travail sur la neige.

Catherine SILVESTRE constate que des coupes budgétaires ont été faites sur certaines propositions lors de la commission finances.

Bernard CHAUTEMPS fait part du souhait de la commission finances de repousser certains travaux de voirie jugés inopportuns en 2015.

Roberto BONALDI précise qu'en revanche des études ont été prévues pour ces travaux, afin d'avoir un chiffrage et des projets plus aboutis.

Yves FELIX informe le conseil que le projet de voirie du Pré d'Atheney n'est pas nouveau et qu'il a été lancé depuis plusieurs mandats, la commune a déjà acquis des parcelles dans le cadre de ce projet.

Martial BAUDET alerte le conseil sur la zone humide traversée par le futur projet et les écrevisses à pattes blanches qui y vivent.

Bernard CHAUTEMPS et Yves FELIX précise que ce problème sera pris en compte dans l'aménagement futur.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

adopte le budget primitif 2015 tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération n°2015-19 : Budget ZAC des Envignes – approbation du compte administratif 2014

Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE est invitée à se retirer durant les débats portant sur le compte administratif et ne participera pas au vote. La Présidence est assurée par Monsieur Bernard CHAUTEMPS, 1^{er} adjoint.

Madame Carole VINCENT, Maire adjoint en charge de la ZAC des Envignes, rapporteur, expose qu'après la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat 2013 reporté	-2 293 523,05 €
Total recettes année 2014	4 954 789,05 €
Total dépenses année 2014	5 019 829,69 €
Résultat fin 2014	- 65 040,64 €
Résultat cumulé fin 2014	- 2 358 563,69 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat 2013 reporté	2 436 025,44 €
Total recettes année 2014	5 019 829,69 €
Total dépenses année 2014	5 019 829,69 €
Résultat fin 2014	0,00 €
Résultat cumulé fin 2014	2 436 025,44 €

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstentions : 0

constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°2015-20 : Budget ZAC des Envignes – approbation du compte de gestion 2014

Madame Carole VINCENT, Maire adjoint en charge de la ZAC des Envignes, rapporteur, expose que :

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré en collaboration avec Mme le Percepteur que le montant de chacun des soldes figurant au bilan a bien été repris dans les écritures, celui de tous les titres de recettes et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

constate la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame Laurence GARIGLIO, Percepteur de la commune.

Délibération n°2015-21 : Budget ZAC des Envignes – affectation définitive du résultat

Madame carole VINCENT, Maire adjoint en charge de la ZAC, rapporteur, expose que :

Vu le compte administratif 2014 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 2 436 025,44 € et le résultat déficitaire de la section d'investissement pour un montant de 2 358 563,69 €,

Vu l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics de coopération intercommunale,

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DECIDE d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 2 436 025,44 €,

Compte 001 – Solde d'exécution négatif : 2 358 563,69 €

Délibération n°2015-22 : Budget ZAC des Envignes – approbation du budget primitif 2015

Madame carole VINCENT, Maire adjoint en charge de la ZAC des Envignes, rapporteur, expose qu'il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2015 joint en annexe, de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 7 553 393,38 €

Recettes : 7 553 393,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 7 630 855,13 €

Recettes : 7 630 855,13 €

Carole VINCENT précise que la vente des terrains de la Z5 à la société AKERYYS n'a pas été intégrée au budget car son versement pourrait intervenir début 2016.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

adopte le budget primitif 2015 tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération n°2015-23 : Attribution du marché à bons de commande « entretien des espaces verts »

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des espaces verts de la commune. Ce marché à procédure adaptée est un marché à bons de commande comprenant deux lots :

- Lot 1 : Voiries communales
- Lot 2 : ZAC des Envignes

Il a été mis en ligne sur le site internet de la commune et sur mp74.fr et publié dans les annonces légales du journal « Le Messenger », ainsi qu'au BAOMP. Ce marché est prévu pour une durée d'un (1) an, reconductible trois (3) fois, soit quatre (4) ans au maximum.

La date limite de réception des offres des entreprises était le 20 février 2015 à 12h00. Les offres reçues ont été notées et analysées de la manière suivante :

Lot 1 : Voiries communales

Nom de l'entreprise	Note technique /60	Note prix / 40	Note finale	Classement
Création paysage	36,20 points	40,00 points	76,20 points	1
Roguet frères	54,00 points	19,50 points	73,50 points	2

Lot 2 : ZAC des Envignes

Nom de l'entreprise	Note technique /60	Note prix / 40	Note finale	Classement
Millet paysage	49,40 points	40,00 points	89,40 points	1
Natur' décor	21,70 points	19,24 points	40,94 points	4
Paysage concept	27,40 points	33,01 points	60,41 points	3
Roguet frères	51,00 points	23,62 points	74,62 points	2

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution du marché à bons de commande « **Entretien des espaces verts** ».

Au vu du procès-verbal de la commission d'appel d'offres, il est proposé d'attribuer le marché à :

- Lot 1 : « Création paysage »
- Lot 2 : « Millet paysage »

Cécile SAUTIER souhaiterait savoir comment est déterminé le classement et qui le réalise. Bernard CHAUTEMPS précise que c'est la Commission d'Appel d'Offre qui détermine le classement en fonction des critères retenus pour la notation des offres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

accepte l'analyse faite selon les critères du règlement de consultation,

décide d'attribuer le marché à bons de commande « **Entretien des espaces verts** » :

- Lot 1 : « Création paysage »
- Lot 2 : « Millet paysage »

mandate le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer le marché et toutes les pièces se rapportant au dossier,

prévoit la dépense correspondante au budget.

Délibération n°2015-24 : Tarifs des encarts publicitaires – bulletins municipaux

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 18 novembre 2014, il a été créé des tarifs pour la mise en place d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal.

Après quelques mois de prospection, il s'avère que les tarifs proposés sont trop élevés pour toucher le plus grand nombre.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

Formats	Tarifs actuels	Tarifs proposés
1/8 de page	210 €	80 €
1/4 de page	370 €	140 €
1/2 page	670 €	260 €
1 page	1 200 €	500 €
3 ^{ème} de couverture	1 350 €	600 €

Yves TREGOAT, élu en charge de ce projet, informe le conseil qu'afin de pérenniser les annonceurs et pour se mettre en cohérence avec des tarifs pratiqués par d'autres communes il serait souhaitable d'adopter ces nouveaux tarifs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Approuve la modification des tarifs comme ci-dessus,

Autorise Mme le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Informations diverses :

Plaque ancien cimetière : Une plaque en mémoire de l'ancien cimetière pourrait être installée sur le muret du parking actuel. Sophie GIROD est chargée de faire des

demandes de devis. L'inauguration de cette plaque pourrait avoir lieu le jour de la journée du patrimoine le 10 septembre 2016.

Local poubelle de Moisin : La commune a refusé le projet de la Communauté de Communes du Genevois d'implantation des conteneurs de Moisin sur le parking de la Forges. Suite à cela, 4 conteneurs aériens devraient être installés à Moisin qui nécessiteront le démontage du chalet recouvrant le transformateur. Ce chalet sera démonté sans soin pour un coût de 1 200 €.

Plan Local d'urbanisme : Carole VINCENT informe le conseil que le jugement suite au recours contre le PLU adopté en 2012 a été rendu. Le PLU n'est plus en vigueur depuis le 2 avril 2015. L'instruction des autorisations d'urbanisme se fera au regard du POS (Plan d'Occupation des Sols) à compter de cette même date. D'autre part, la commune est condamnée à verser 4000 € au titre de cette décision.

Point sur l'organisation des commissions PLU : Carole VINCENT rappelle au conseil que les réunions sont programmées le lundi afin de faciliter l'accès au plus grand nombre. La commission a été ouverte aux personnes extérieures du conseil. Le zonage du PLU a commencé.

Elle précise qu'une sous-commission a été organisée sans convoquer l'ensemble des membres extérieurs. Ce choix a fait réagir certaines personnes de la commune et remis en cause l'impartialité de la commission. Ce choix délibéré a été fait dans le but d'avoir l'expertise d'un membre extérieur sur un point du zonage.

Jean-Luc GUERINEAU souhaiterait que les commissions PLU aient lieu avec l'ensemble des membres extérieurs et pas seulement une partie, il souligne également la difficulté de discuter de la destination des zones quand les personnes concernées sont présentes et précise que cette constatation ne remet pas en question l'honnêteté des gens qui participent aux travaux.

Nathalie BLANES réaffirme que le zonage ne concerne pas seulement les adjoints mais aussi les conseillers. La majeure partie des membres de la commission est concernée à titre personnel par le zonage, ce qui ne doit pas les empêcher de participer à la réflexion mais peut-être de s'abstenir au moment du vote. Les élus ne sont pas là pour représenter des intérêts personnels. Enfin, elle souligne un problème de confidentialité suite aux réunions.

Carole VINCENT précise que l'ouverture des commissions aux extérieurs fonctionne bien et que les arbitrages peuvent se faire en commission plénière.

Si nous décidons de ne pas convier les membres des commissions concernés à titre personnel par les sujets abordés, il risque de ne plus rester beaucoup de membres lors des réunions. Les règles doivent être identiques pour toutes les commissions. C'est l'intérêt général qui doit prévaloir lors de ces réunions.

Une réunion d'information aux conseillers municipaux sur le zonage sera programmée prochainement.

Caroline LAVERRIERE ajoute qu'il n'est pas toujours évident de travailler à 10 sur un plan de zonage. Les décisions importantes doivent être prises par le conseil municipal.

Catherine SILVESTRE rappelle qu'un des objectifs des commissions était de préparer les décisions et ne pas les remettre en cause systématiquement lors des conseils municipaux. Mais il semble nécessaire que certaines décisions soient prises par l'ensemble du conseil.

Carole VINCENT fait part du choix à faire sur la méthodologie du plan de zonage, deux possibilités :

- Partir d'une page blanche et ainsi supprimer toutes les zones à construire et attendre que les propriétaires se manifestent,
- Partir de l'existant et faire au mieux avec les règles qui nous incombent.

Yves FELIX précise que suite à la remise en cause de la légitimité de la commission, le conseil municipal doit se prononcer sur son fonctionnement. Il consent que certaines réunions des commissions nécessitent des expertises extérieures.

Véronique VERGUET comprend que certaines décisions de la commission PLU puissent être prises sans le vote des personnes concernées à titre privé. En revanche, il semble difficile d'appliquer cette méthodologie aux autres commissions et notamment au CCAS.

Carole VINCENT expose que le PLU est un point sensible et que la question soulevée sur l'impartialité de la commission est assez grave et nécessitait un débat. Elle est prête à laisser sa place et demande un vote confiance aux conseillers.

L'ensemble du conseil souhaite que Carole VINCENT poursuive le pilotage de la révision du PLU.

Projet accès Ouest St-Julien : Une réunion d'information est prévue le Jeudi 9 avril 2015 : rencontre débat «L'accès ouest : présentation du projet et des impacts sur le quartier et les riverains »/ 20 h / Espace Jules Ferry - 2 av de Genève. Les dates des permanences du commissaire enquêteur sont fixées à la Mairie de St-Julien : Vendredi 17 avril de 8h à 10h, Samedi 25 avril entre 9h et 12h, Lundi 4 mai de 18h à 21h, Mardi 12 mai de 15h à 17h et Mercredi 20 mai de 9h à 11h.

Courriers de remerciement pour subvention : Association des Tulipes, Anciens Combattants et Association des Paralysés de France.

Congrès départemental des Maires : Il aura lieu les 6 et 7 novembre 2015 à La-Roche-sur-Foron. Madame le Maire propose que la commune participe aux trophées de la presse municipale lors de ce congrès.

Communauté de Communes du Genevois : les prochaines réunions de présentation du projet territoire sont programmées les 9 et 14 avril respectivement à Collonges-sous-Salève et à St-Julien à 20h00. Le document de présentation sera transmis à l'ensemble des membres du conseil.

Les comptes rendus des conseils communautaires sont envoyés aux élus depuis le mois d'avril.

Le changement du nombre de conseillers est à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Trois propositions sont proposées aux élus. L'une d'elle permettrait à Neydens de récupérer un siège communautaire. La tendance des dernières discussions est pour maintenir le nombre actuel de conseillers.

Ecole : L'Académie a informé la commune de la probable fermeture de classe à la rentrée 2015 aux vues des effectifs moyens par classe (22,1 élèves).

Levent BAYAT fait part des difficultés pour rouvrir une classe après sa fermeture. Il est en contact avec des parents d'élèves de Cervonnex qui souhaiteraient mettre leurs enfants à Neydens et ainsi empêcher la fermeture de classe.

Madame le Maire rappelle que la demande doit être formulée par le Maire de St-Julien et que malgré un premier contact avec Antoine VIEILLARD, aucune demande ne nous a été transmise officiellement. De plus les enfants scolarisés devront terminer leur cycle et avec les logements en construction, on risque des surcharges dans les classes d'ici 2 ans.

Actuellement, nous avons 19 inscriptions en petite section de maternelle.

L'école de musique de St-Julien va rencontrer le directeur de l'école pour lui soumettre leur projet.

Cinéma rouge et noir : Claire HUBER informe le conseil qu'un partenariat est possible avec le cinéma rouge et noir de St-Julien pour le financement de places de cinéma à destination des personnes âgées.

Espaces verts : Des bulbes de fleurs seront mis à la disposition des habitants qui souhaitent fleurir le domaine public des hameaux. Les volontaires seront chargés de les entretenir.

Eclairage public : Les problèmes et dysfonctionnement de l'éclairage public sont à signaler directement auprès des services techniques via le numéro d'astreinte (04 50 35 53 29).

Transports scolaires : Roberto BONALDI souhaiterait savoir si les tarifs pour les transports scolaires vont changer. Caroline LAVERRIERE confirme un changement avec une nouvelle tarification en fonction du quotient familial. Ce changement fait suite au constat que 40% seulement des inscrits utilisent le service. Ce système permettra de faire un tri entre les différents utilisateurs. Elle ajoute que le coût annuel par enfant s'élève à 1 200 €.

Electricité : Bernard CHAITEMPS informe l'assemblée qu'EDF s'engage à rétablir l'électricité en cas de pannes importantes dans les 12 heures sur certains sites référencés. Le lieu pour les habitants de la commune de Neydens est la salle des fêtes de Beaumont.

Parking de la Forge : Bernard CHAITEMPS rappelle que l'ancienne municipalité s'était engagée auprès du hameau des sources à aménager un parking à la Forge. Ce parking de 9 places sera réalisé en même temps que le trottoir du chemin neuf.

Commission des chemins ruraux : Yves FELIX souhaite convoquer à la prochaine commission le groupe de travail sur le cheminement afin de valider leurs avancées. Bernard CHAITEMPS ajoute que l'objectif est de mettre à jour une carte des sentiers numérotés et avec des temps de parcours.

Commission bâtiments : Jean-Luc GUERINEAU souhaite réunir la commission dans les 15 jours pour planifier et organiser les travaux prévus au budget.

Une demande du COS pour une gratuité supplémentaire pour la location de la salle polyvalente est accordée.

Logements Z5 : Carole VINCENT informe le conseil que des difficultés avec le promoteur concernant les logements à coût maîtrisés ont été constatées. La commune n'a pas encore reçu les éléments d'information à mettre à la disposition des futurs acquéreurs (prix et plans).

La séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc GUERINEAU



MAIRIE
DE
NEYDENS
HAUTE-SAVOIE
74160

CONSEIL MUNICIPAL
SIGNATURES du conseil municipal du 7 avril 2015

Caroline LAVERRIERE Maire 	Nathalie BLANES 
Bernard CHAUMPS 1er adjoint 	Sophie GIROD 
Carole VINCENT 2ème adjoint 	Catherine SILVESTRE 
Yves FELIX 3ème adjoint 	Martial BAUDET 
Eve ROUKINE 4ème adjoint 	Roberto BONALDI 
Jean-Luc GUERINEAU 5ème adjoint 	Véronique VERGUET 
Adrien DOCHE Absent	Michèle DUVAL 
Lionel VESIN 	Yves TREGOAT 
Cécile SAUTIER 	Levent BAYAT 
Claire HUBER 	

Neydens, le 5 mai 2015
Le Secrétaire de séance,

